mettre cette citation populaire, sans songer que le rhume de cerveau menaçait l'un et l'autre des décoiffés, et qu'au demeurant, ce que les médecins du Parlement étaient chargés de chercher, c'étaient les moyens d'empêcher tout le monde de s'enrhumer.

Grâce au concours de M. le ministre de l'agriculture, ce moyen a été partiellement obtenu ; grâce à lui, nous l'espérons, nous obtiendrons aussi une taxe sur les céréales et les bestiaux, non pas de ces taxes mesquines et insuffisantes, qui prolongent sans l'adoucir une situation embarrassée, mais une taxe large et efficace, la taxe réclamée d'un commun accord par tous les cultivateurs sans exception ; taxe sur le blé, pour nous garer des produits de l'Inde et de l'Amérique ; taxe sur l'avoine et le seigle, pour nous préserver des céréales de l'Autriche et de la Hongrie ; taxe aussi sur le maïs, que l'on semble ne pas vouloir imposer, et qui cependant est concurrent du blé national pour sa transformation en farine, concurrent de l'avoine pour la nourriture des chevaux, concurrent enfin de la betterave nationale par sa transformation en glucose et alcool. (Bravo! bravo! très bien!)

Nous sommes dans la voie du progrès — nos lauriers de cette année à l'Exposition internationale d'Amsterdam en sont un sûr garant — mais il nous manque surtout une protection constante pour mettre à profit les résultats que nous avons obtenus. Nous voulons espérer qu'elle vous sera donnée.

Je termine, Messieurs, ce rapport déjà trop long — si j'en juge par le prix que, comme nos voisins, vous donnez au temps, — et je vous demanderai en terminant de rappeler un souvenir personnel. En songeant dernièrement aux souffrances si réelles de notre agriculture, je me voyais transporté dans une contrée florissante où tous les agriculteurs semblaient heureux. Et comme je m'informais de cette prospérité inouïe aux laboureurs qui travaillaient la terre, ils me répondaient que le blé qu'ils semaient étaient bien du blé de leur pays, car une taxe suffisante à l'entrée empêchait les blés étrangers de leur faire concurrence ; que les bestiaux qui conduisaient leurs charrues étaient des bestiaux du pays, car des droits compensateurs leur permettaient de les élever sans s'inquiéter de l'étranger. Voyez, ajoutaient-ils, nos vêtements ont été faits avec la laine de nos moutons, avec le lin que nous avons cultivé ; cette huile dont nous nous servons provient, elle aussi, des graines oléagineuses de nos contrées. Nous vivons heureux ici. Ah! des économistes sont bien venus qui ont protesté contre une taxe, au nom de je ne sais quel principe, mais des gens de bon sens sont aussi venus à leur tour et leur ont répondu par le proverbe : *Primo vivere, deinde philosophare.* Ce que je traduis comme le bonhomme Chrysale :

Je vis de bonne soupe et non de beau langage

Ce pays, je le redis encore, était heureux, et en voyant ces résultats, je m'endormais murmurant les doux vers de Sénèque :

Lucis requies, noctisque comes
Qui par regi famuloque venis.

Ce rêve, messieurs, il n'est aucun cultivateur qui ne l'ait fait ici, il n'est personne qui ne se soit dit que lorsqu'on le voudrait, le pays dont je parle pourrait être la France, mais qu'il ressemblait plutôt maintenant à l'Allemagne et beaucoup aux Etats-Unis.

Nous demandons aux pouvoirs publics de ne pas nous procurer un réveil trop désagréable. (Applaudissements répétés).

La parole est ensuite donnée à M. Jacquart, directeur du *Journal de l'agriculture du Nord*, secrétaire-archiviste de la Société, qui rend compte des travaux de l'année.

Il constate que l'élevage des animaux domestiques dans notre département est la seule branche de l'agriculture qui n'ait pas *causé de déceptions* aux cultivateurs : l'élevage se répand, les progrès sont rapides, la Société des agriculteurs n'a rien négligé pour encourager les études zootechniques.

Il rend compte des rapports excellents déposés par plusieurs membres de la société : celui de M. Pollet sur la morve, les maladies contagieuses et épidémiques, celui de M. Deleporte sur l'inutilité des concours d'animaux gras, de M. Vitu sur la tuberculose, etc.

Il examine ensuite la situation des betteraves pendant l'année qui vient de s'écouler; il parle du ravage des insectes, signale les importants travaux de M. Deleporte sur la culture dans tous nos arrondissements.

Il mentionne les travaux de la section des sciences appliquées à l'agriculture et de la section d'économie rurale. Il termine par le compte-rendu des démarches faites auprès des pouvoirs publics pour le relèvement des tarifs.

M. Telliez proclame les lauréats dont voici la liste :

Grand prix d'honneur. — 1° Objet d'art offert par la Société des agriculteurs de France : M. Dupont, cultivateur à Thiant ; 2° Objet d'art offert par la Société nationale d'encouragement à l'agriculture : M. Brabant, cultivateur à Onnaing.

Le banquet

Cent soixante personnes étaient présentes au banquet. Nous y remarquons, outre les notabilités qui ont figuré sur l'estrade pendant la séance, MM. Mazeaud, président de la cour d'appel de Douai ; Louis Legrand, ministre plénipotentiaire à La Haye ; Brunel, inspecteur d'Académie, directeur de l'enseignement primaire ; Viollette, doyen de la Faculté des sciences de l'Etat, etc., etc.

Différents toasts ont été portés.

M. le Préfet a pris le premier la parole :

« L'an dernier, à pareille époque, a-t-il dit, je reprochais aux gens du Nord de ne pas crier assez haut pour faire entendre leurs plaintes; je ne leur ferai plus aujourd'hui le même reproche, ils se sont suffisamment fait entendre. Cette année, je veux vous dire toutes mes espérances. Elles reposent sur votre persévérance, qui a déjà eu pour résultat la mise à l'ordre du jour, non seulement devant le Parlement, mais devant l'opinion de la question de la protection agricole; elles reposent aussi sur la confiance que les populations du Nord ont en elles-mêmes et dans les représentants qu'elles ont envoyés au Parlement. »

M. le Préfet ajoute qu'à cette confiance en eux-mêmes, les agriculteurs doivent ajouter une grande confiance dans des pouvoirs publics : c'est pourquoi, dans cette réunion, il porte un toast au chef de l'État, à M. le Président de la République.

Le Président de la société des Agriculteurs, répondant à M. le Préfet, propose la santé de Méline, de M. Vassylière et de M. Cambon. S'adressant particulièrement à M. Vassylière, il le prie d'exprimer au ministre la reconnaissance de la société pour ce qu'il a fait jusqu'ici en faveur de l'agriculture et de lui dire qu'on attend de lui une protection nécessaire.

M. le sous-inspecteur de l'agriculture remercie l'orateur au nom de M. Méline des paroles qu'il vient de prononcer, et promet d'en être l'écho aussitôt sa rentrée à Paris.

M. René Telliez boit aux députés et aux sénateurs du Nord, à la Société des agriculteurs de France, à la Société nationale d'encouragement, aux deux lauréats qu'elles ont récompensés, à la Compagnie du chemin de fer du Nord, qui a montré une grande bienveillance pour les agriculteurs; enfin il donne un souvenir à M. Corenwinder, ancien président de la Société et boit à celle du président actuel.

Enfin le secrétaire-général a porté la santé des lauréats et lauréates.

Incident

Les choses en étaient là, et chacun était prêt à se lever de table, quand M. Trystram, député du Nord, invité, comme tous les représentants de la région, au banquet de la société, a pris la parole, à l'étonnement général, pour parler de la candidature de M. Macarez, ce cultivateur qui.... que... etc. Des murmures de désapprobation ont éclaté alors de divers points de la salle, mais, M. Trystram, ne se démontant pas pour si peu, a continué de plus belle, et, au milieu de la désapprobation unanime, en présence des marques non équivoques de mécontentement parties de divers points de la salle, il a parlé de la « politique des affaires », et de nombre de choses qui n'avaient rien à voir en cette occasion.

Plusieurs personnes se sont levées, les autorités se sont empressées d'en faire autant, et différents groupes se sont formés, commentant vivement cet incident et exprimant leur contrariété du ridicule de cette sortie, dont on affirmait que personne, pas même le bureau de la société, n'avait été poliment prévenu.

Au moment où nous quittons la salle, le calme se fait à peu près dans les esprits, mais chacun se promet bien, pour une autre année, de fermer au besoin la bouche d'une façon très explicite aux politiciens maladroits qui viennent jeter un froid au moment où on s'y attend le moins, dans une assemblée qui n'a que faire de leur présence et qui ne demandait, nous le savons, qu'à ne s'occuper uniquement que des intérêts si pressants de notre agriculture expirante.

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

Chambre de commerce de Roubaix

Election du mardi 30 décembre 1884

Scrutin de ballottage

CANDIDATS :

MM. Henri MATHON, membre sortant
François ROUSSEL, »
Voldemar LESTIENNE, »
Louis CORDONNIER, en remplacement de M. Funck.
Georges MOTTE, pour deux ans, en remplacement de M. Motte Bossut, décédé.

Nous souhaitons que les électeurs affirment la confiance que leur inspirent les membres de la Chambre, en se présentant au scrutin en plus grand nombre que la première fois.

La commission d'enquête parlementaire. — MM. Lagache, maire, et Delfosse, président de la chambre de commerce, sont allés à Lille, lundi après-midi, pour s'entendre avec MM. les membres de la délégation parlementaire sur le jour et l'heure de leur arrivée à Roubaix.

La délégation parlementaire a dit que le temps lui manquait pour aller à Roubaix, mais qu'elle entendrait, à la préfecture, demain mardi, à trois heures, la chambre de commerce et les personnes qui voudraient l'accompagner.

Adjudication.—Samedi matin, à onze heures, il a été procédé à l'adjudication des fournitures scolaires pendant les années 1885 86-87. Voici les résultats :

1° *Livres classiques*, fourniture évaluée à 20,000 francs. MM. Guerin et Cie, libraires, à Paris, ont offert un rabais de 33 fr. 25 0/0; M. Louis Quarré, à Lille, 35 fr. 10 0/0; M. César Lenoir, à Lille, 38 fr. 60 0/0; M. Paul Deloffre, à Landrecies, 39 fr. 10 0/0; ce dernier est déclaré adjudicataire.

2° *Objets de bureau*, fourniture estimée 20,000 francs. M. Louis Quarré a offert un rabais de 35 fr. 10 0/0; MM. Guérin et Cie, 38 fr. 0/0; M. Boitiaux, libraire, à Lille, 38 fr. 15 0/0; M. César Lenoir, 38 fr. 60 0/0; M. Paul Deloffre, 40 fr. 10 0/0. Ce dernier est déclaré adjudicataire.

3° *Materiel d'enseignement*, fourniture estimée 5,000 fr. M. Louis Quarré a offert un rabais de 15 fr. 50 0/0; M. Lenoir, 17 fr. 0/0; M. Paul Deloffre, 20 fr. 10 0/0. Ce dernier est déclaré adjudicataire.

Bénédiction d'une bannière. — Dimanche, la fanfare l'*Union des Trompettes* a fait bénir solennellement sa bannière en l'église Saint-Martin, à la messe de midi. Pendant la cérémonie, cette société a joué plusieurs morceaux. Après la messe, a eu lieu une promenade en ville que favorisait un temps superbe.

L'*Union des Trompettes* se compose, on le sait, d'anciens trompettes ayant appartenu à l'armée. C'est la seule société de ce genre qui existe en France et, bien qu'elle soit de création récente, elle est déjà très prospère.

Ses fondateurs ont eu là une idée originale, dont on ne peut que les féliciter.

Est-on en présence d'une nouvelle tentative de vol par effraction ? Avant-hier soir, M. Lecluse, marchand de nouveautés, rue Jacquart, s'aperçut, au moment de fermer la devanture de son magasin, qu'on avait introduit dans un trou de boulon un léger foulard. Ce fait lui parut singulier, il se dit qu'on avait sans doute eu l'intention d'ouvrir pendant la nuit la devanture afin de commettre quelque vol, et résolut de faire bonne garde.

Vers deux heures du matin, M. Lecluse entendit frapper à sa porte.

Il ouvrit aussitôt sa fenêtre et aperçut deux ou trois individus blottis contre le mur de l'établissement Masurel, situé en face de sa maison. Il les interpella vivement, mais ceux-ci s'empressèrent de déguerpir. M. le commissaire du 1er arrondissement a ouvert une enquête.

Arrestation — Gustave Kints, serrurier-poêlier, a été arrêté sous l'inculpation de vol d'une somme de 30 fr. au préjudice de M. Alexandre Toulet, négociant à Roubaix.

Parmi les lauréats proclamés hier dans la séance solennelle des agriculteurs du Nord, nous trouvons le nom de M. Pierre-François Six, cultivateur à Lys-lez-Lannoy, qui a obtenu une médaille de vermeil.

Un coup de poignard. — Dimanche soir, vers onze heures, Auguste Ruchebusch, domestique, habitant rue Lacroix, s'est présenté au poste central de police, en disant qu'à la suite d'une discussion un individu lui avait donné un coup de couteau-poignard. La blessure n'offrant aucun caractère de gravité, la police n'a pas cru devoir arrêter l'auteur de ce procédé violent, qui parait avoir agi sous l'influence d'une grande exaspération. On s'est borné à lui dresser un procès-verbal : c'est un jeune homme de vingt-deux ans, Paul Tainne, boucher, demeurant rue Lacroix.

On se battait ferme, dimanche soir, rue de l'Epeule, et tout le quartier était mis en émoi par ce pugilat acharné. Un tisserand et un cocher, ayant absorbé trop de petits verres, s'étaient pris de querelle. Aux gros mots avaient succédé des arguments *frappants*, si bien que nos combattants étaient couverts de sang. Il a fallu que dame police se mêlât de l'affaire : les adversaires ont été conduits au poste. *La nuit porte conseil*, a dit le moraliste, et, lundi matin, chacun regrettait la scène de la veille.

Nos bons pochards. — Le nom d'Inkermann, qui rappelle l'un des plus glorieux épisodes de nos fastes militaires, se trouvait inscrit lundi matin sur le rapport de police concernant les exploits accomplis la veille par les disciples de Gambrinus.

Dimanche soir, un de ces derniers, porteur de ce nom, est venu réclamer le secours d'un agent pour ouvrir la porte de sa maison. Le malheureux avait tellement bu qu'il ne pouvait arriver à tourner la clé. « Pour sûr, disait-il, on a mis quelque chose dans l' t'ou d' la serrure ».

Ceci se passait sur la Grand'Place, et, comme Inkermann ne demeure pas précisément aux alentours, mais près de Croix, l'agent, voyant à qui il avait affaire, a jugé à propos de ne pas vérifier l'allégation de notre gaillard. Il lui a fait passer une nuit tranquille au *violon*, et ce matin, Inkermann a regagné tout penaud son domicile.

Gageons qu'une autre fois, il ne trouvera plus « quequue chose dans l' trou d' la serrure. »

Il y aura, en 1885, deux éclipses de soleil et deux éclipses de lune. Les deux éclipses de lune seront visibles à Roubaix, mais pendant quelques minutes seulement; elles auront lieu le 30 mars et le 24 septembre.

On attend le retour, en 1885, de trois comètes périodiques, toutes les trois télescopiques.

Ephémérides de la charité roubaisienne. — 28 decembre 1672. — Transport aux pauvres de Roubaix d'une lettre de rente héritière annuelle de 12 livres 10 sous, au rachat de 200 livres parisis par acte passé devant Antoine Floris Monier, notaire à Roubaix. (Archives de Roubaix G. G. 227, n° 4.)

28 décembre 1861. — Le ministre de l'intérieur accorde un secours de 6,000 francs au Bureau de bienfaisance de Roubaix, pour venir en aide aux ouvriers qui se trouvent sans travail et par suite réduits à l'indigence. (Archives de Roubaix Q. I. (b) 2.)

28 décembre 1863. — Tirage de la loterie de l'œuvre du travail pour les pauvres, autorisée par le Préfet du Nord. (*Journal de Roubaix* n° 918.)

CAISSE D'ÉPARGNE DE ROUBAIX — Bulletin de la séance du 28 décembre 1884.—Versements : Roubaix : 137 déposants, 26 nouveaux, 25.491 »». — Succursale Lannoy : 18 déposants, 3 nouveaux, 2,729 »». — Succursale Croix : 3 déposants, 1 nouveau, 0,300 »».— Total des versements : 28,520 »».

Remboursements. — Roubaix : 59 remboursements effectués, 16 012 47. — Succursale Lannoy : 6 remboursements effectués, 2.492 53 — Succursale Croix : 0 remboursement effectué, 0,000.—Total des remboursements : 18 505 00

Les opérations du mois de décembre sont suivies : A Roubaix, par MM. Victor Defrenne et Edouard Watine, directeurs.— A Lannoy, par M. Deffrennes-Deracbe. — A Croix, par M. A. Nédonsel.

CONDITION PUBLIQUE DE ROUBAIX

Mouvement de la semaine du 22 au 27 décembre

	Nombre de colis	Poids présentés
1° Laines peignées mécaniquement	2.016	216.997 k.
2° » blousses	67	7.312
3° » filées	408	43.910
4° Soies	13	730
5° Cotons	368	39.464
Totaux	2 872	308 363

Décreusage 28 opérations.
Titrage.. 221 1/2 id.

Le Directeur de la Condition publique de Roubaix.
A. Musin.

Conférence de M. Thelliez de Poncheville
A TOURCOING

Cette magnifique conférence, qui a produit un véritable enthousiasme chez tous ceux qui ont eu le bonheur d'y assister, a eu lieu dimanche soir dans la salle du Casino, rue Nationale à Tourcoing.

La municipalité de Tourcoing, comme nous l'avons dit, avait cru devoir refuser aux organisateurs de la réunion la grande salle de l'Hôtel-de-Ville, qu'elle avait, trois semaines auparavant, mise avec tant d'empressement à la disposition du F.·. Jean Macé. Pourquoi cette différence? Mystère, ou plutôt *impartialité* (?) opportuniste. Ajoutons que cette mesure peu libérale a provoqué en ville une indignation bien légitime !

Dès quatre heures, la salle était comble : de nombreux retardataires n'ont pu entrer, faute de place. Sans crainte d'être taxé d'exagération, nous évaluons l'assistance à 2500 personnes : ce chiffre seul a son éloquence.

Nous remarquons, dans l'auditoire, la plupart des notabilités industrielles et commerciales de Tourcoing. Beaucoup de dames, deux cents environ, avaient répondu à l'appel du comité. L'élément ouvrier était très largement représenté et ne s'est pas montré le moins enthousiaste de la parole vibrante et convaincue de l'éminent conférencier.

Le drapeau national, mêlé à des écussons aux armes de la ville de Tourcoing, décore la salle.

A quatre heures et demie, M. Thelliez de Poncheville, accompagné de M. Charles Jonglez, fait son entrée : il est accueilli par les bravos de l'auditoire, et les cris de vive Thelliez ! vive Jonglez ! retentissent de toutes parts.

M. Jonglez, qui avait accepté la présidence, prend place sur l'estrade, ayant à ses côtés MM. Eugène Jourdain, président du tribunal de commerce, Lorthiois, Louis Bernard-Cuvillier, président du conseil des prudhommes, Jourdain-Defontaine, Jules et Gaspard Desurmont, etc.

L'honorable député de Tourcoing ouvre la séance en prononçant le discours suivant :

« Mesdames, Messieurs,

» Je n'espérais pas avoir le plaisir de me » trouver aujourd'hui au milieu de vous : mais » quelques amis m'ont invité d'une manière si » pressante à présider cette réunion que je n'ai pu » décliner cet honneur.

» Je l'ai accepté d'autant plus volontiers qu'il » s'agissait d'une œuvre de bienfaisance à laquelle » j'avais le devoir de prêter mon modeste con» cours. Ce qui m'a déterminé ainsi, c'est le ter» rain large sur lequel vous avez posé la question. » Vous avez voulu que *tous les enfants pauvres,* » *qu'ils fréquentent les écoles laïques ou congré-* » *ganistes*, se ressentent de votre générosité; ce que » vous poursuivez, c'est l'enseignement chrétien, » qu'il soit donné par le laïque ou le congréga» niste.

» L'Etat a le droit et le devoir de faire, pour » ainsi dire, de l'enseignement primaire un ser» vice public. Mais ne doit-il pas aussi donner sa» tisfaction aux sentiments des populations? A » côté de la lecture, de l'écriture, du calcul, du » *civisme* même, pour employer le terme du jour, » bien des populations — et celle de Tourcoing » est du nombre — demandent une place pour » l'enseignement religieux. On parle de civisme ; » mais il est de tous les régimes et de toutes les » époques! On parle de morale indépendante ; » nous voulons surtout la morale chrétienne ensei» gnée dans l'école et faisant partie de son pro» gramme.

» J'ai tenu à vous dire ces quelques mots pour » bien préciser la signification de notre réunion : » *Enseignement, soit laïque, soit congréganiste,* » *placé sur son vrai terrain, celui de la liberté.* Le » père de famille pourrait faire inculquer à ses » enfants, dans l'école, les principes religieux aux» quels il est lui-même attaché.

» Je ne veux pas vous priver plus longtemps du » plaisir d'entendre un éloquent orateur qui a bien » voulu mettre son talent au service d'une œuvre » de bienfaisance et d'une noble cause.

» Je donne la parole à M. Thelliez de Ponche» ville. »

Nous ne reviendrons pas sur le talent oratoire de M. Thelliez de Poncheville: les Roubaisiens ont pu l'apprécier, il y a deux ans. Constatons seulement que la conférence de dimanche a été un superbe corollaire de celle du 12 juin 1882, que tous les catholiques de notre ville ont encore présente à la mémoire.

L'orateur commence par remercier cette affluence splendide de la sympathie qu'elle témoignage à la cause de la vraie liberté de l'école chrétienne, « sympathie accordée d'avance à tout chrétien qui » veut parler. » Il remercie aussi les hommes honorables, les autorités sociales, qui comprennent, à l'heure des luttes pour les autels et les foyers, que le rôle des autorités sociales est d'être sur la brèche.

« Je remercie, dit-il, votre député, le défenseur » de vos intérêts matériels et de vos intérêts mo» raux — indissolublement unis, parce qu'ils sont » également menacés. Tous les honnêtes gens de » votre cité se sont ralliés sur le nom de M. Jon» glez. A la Chambre des députés, nous avons en» tendu, il y a quelques jours, un discours qui dé» celait un éminent homme d'affaires; ce dernier » était le député de Tourcoing. (Applaudissements prolongés, cris de : *Vive M. Jonglez.*)

» L'union se fera partout, sur le sol de la France, » comme elle s'est faite à Tourcoing, et je salue » dans l'élection de M. Jonglez un heureux prélude » des réparations légitimes et nécessaires qui, à » bref délai, il faut l'espérer, renouvelleront la » face du pays. »

Après ce préambule vigoureusement applaudi, M. Thelliez de Poncheville entre dans son sujet : la nécessité de soutenir les écoles chrétiennes démontrée par l'irréligion des programmes officiels.

La question de l'école est une question opportune et à l'ordre du jour. A Tourcoing, pour la première fois, on a entendu sur cette matière la parole plus ou moins déguisée de la franc-maçonnerie.

Le conférencier montre en termes d'une grande éloquence que les catholiques ne sont pas les ennemis de l'instruction et que la lutte n'est pas entre les amis de la lumière et les partisans de l'*ignorantisme* ou de l'*obscurantisme*, selon les expressions à la mode. Le passé du christianisme est un passé de lumière : l'Eglise catholique a sauvé les lettres et les sciences du naufrage de la barbarie.

Nous ne suivrons l'orateur dans son exposé historique, mêlé de piquantes saillies, comme celle-ci : « Jean-Jacques Rousseau, le grand ancêtre du » laïcisme moderne, disait : « Le pauvre n'a pas » besoin d'éducation : celle de son état lui suffit. » Il ne doit pas en avoir d'autre. Et Voltaire, » quand il écrivait à un de ses amis : Je vous re» mercie de proscrire l'étude chez les laboureurs ; » je voudrais pouvoir atteler à une charrue tous » les frères ignorantins et autres et leur faire cul» tiver les champs. » (Cris nombreux de : Vivent les Frères !)

M. Thelliez de Poncheville dit ensuite que des hommes se sont levés tout à coup avec les mots : *gratuité, obligation, laïcité*, inscrits sur leur drapeau ; ils ont fondé la Ligue de l'enseignement, et on a cherché à agiter les populations au moyen de ces trois mots.

Passant en revue ces trois articles du programme anti chrétien, il démontre que la *gratuité* n'est qu'un leurre gigantesque et qu'en l'adoptant, on est arrivé à faire payer l'instruction de celui qui s'en sert par celui qui ne s'en sert pas. (Bravos).

L'*obligation*, inaugurée en France par la loi du 28 mars 1882, a produit un singulier résultat. En 1881, le nombre total des enfants fréquentant les écoles était de 5,631,522. En 1883, on n'en trouve plus que 5,432,151, soit une diminution de deux cent mille. Ces chiffres sont peut-être mal faits, mais ils sont *officiels* (rires) et ont été apportés, il y a quelques jours, à la séance de la Chambre.

L'*obligation* dans la pensée de nos adversaires, n'est qu'un moyen d'arriver à ce que les jeunes générations soient entièrement élevés par l'enseignement officiel.

La *laïcité*, c'est l'instruction populaire sans religion : il ne faut pas se faire illusion là-dessus, le véritable but de ses promoteurs est de déchristianiser la France. La ligue de l'enseignement a des affinités indéniables avec la franc-maçonnerie qui poursuit ce programme. Et M. Jean Macé disait dernièrement à Tours : « *C'est nous mainte-* « *nant qui sommes le gouvernement.* » La ligue de l'enseignement est aujourd'hui maîtresse de la France.

Le cadre restreint où nous écrivons nous oblige de résumer cette partie si intéressante du discours de M. Thelliez de Poncheville, qui flagelle sévèrement l'irreligion, disons le mot, l'athéisme du nouveau programme de l'enseignement primaire. En 1882, ce programme, comprenant 32 pages, consacrait six lignes aux devoirs envers Dieu, immédiatement après l'*explication de la loi Grammont* (devoirs envers les animaux). En 1883, ces six lignes ont disparu de la nouvelle édition.

Après avoir démontré les effroyables conséquences d'une éducation sans Dieu pour les individus et pour la société, il fait une éloquente allusion aux soldats qui meurent si vaillamment au Tonkin en réclamant des aumôniers, qui sont à la caserne ce que l'instituteur est à l'école.

En terminant, il insiste sur le devoir des écoles chrétiennes, partout où il s'en trouve, qu'elles soient laïques ou congréganistes, et adresse un appel chaleureux à la charité des assistants en faveur des enfants pauvres. « Donnez généreusement, et, en le faisant, vous aurez accompli une grande chose, vous aurez servi la cause de l'enfant, la cause de la patrie, la cause de Dieu. »

Ce discours, dont nous ne pouvons donner qu'un rapide aperçu, a duré près d'une heure et demie et a provoqué les applaudissements les plus enthousiastes. Signalons aussi des acclamations de Vivent les Frères ! répétés à plusieurs reprises.

M. Jonglez a remercié chaleureusement l'orateur.

La quête a produit des résultats magnifiques et la sortie s'est effectuée dans le plus grand calme.

Cette conférence a été, comme l'a dit lui-même M. Thelliez de Poncheville, une véritable démonstration en faveur de la liberté religieuse. On a pu voir, comme on l'avait vu en 1882, à Roubaix, que la parole ardente et profondément raisonnée de l'orateur chrétien trouve un écho puissant parmi nos populations. Les catholiques du Nord, qui combattent avec tant de dévouement le bon combat, ne déserteront jamais la lutte. Au point où les choses en sont arrivées, ils ne peuvent manquer de triompher : leur victoire s'impose tôt ou tard. G. C.

TOURCOING

Elections du tribunal de commerce

Inscrits, 1395. — Votants, 126.

MM. Jules DESURMONT, juge . . . 122 Elu.
Edouard SIX, suppléant . . . 123 Elu.
Paul DUBRULE. . . . . . 122 Elu.

Dimanche, à minuit, quatre individus faisaient beaucoup de tapage dans la rue Ste-Germaine. Les agents les invitèrent à cesser leurs cris ; nos gaillards répondirent par des injures et se mirent à frapper à coups redoublés sur les portes et les volets des maisons. Les agents se virent obligés de les conduire au poste, non sans beaucoup de peine

Expulsés. — Louis Deron, né à Esdebergh, Belgique, et Adolphe Stranck, né à Emelghem, Belgique, ont été conduits à la frontière.

LILLE

Une bonne nouvelle. — Nous apprenons avec une joie véritable que notre célèbre chansonnier lillois M. Desrousseaux sera décoré au premier janvier.

Cette distinction tardive, et trop méritée sera accueillie par tous avec plaisir.

Tout le monde souffrait de voir que M. Desrousseaux ne portait pas encore le ruban rouge dont il est si digne.

La commission des 44. — Les députés délégués par la commission des 44, MM. Pierre Legrand, Richard Waddington, Mézières, de Lanessan et Raymond, sont arrivés dimanche soir par le train de 10 heures 21. MM. Clémenceau et Ribot, députés, ont été retenus à la Chambre.

La délégation a été reçue à la gare par MM. Giard, député, Bouffet, secrétaire-général de la préfecture, et Toffart, secrétaire de la mairie. Les délégués sont descendus à l'*Hôtel de l'Europe*.

Les délégués ont reçu lundi matin, à neuf heures, à la préfecture, dans une des salles de commission du conseil général :

1° La chambre de commerce qui a présenté ses observations sur l'admission temporaire des filés de coton. Diverses questions tout à fait techiques ont été étudiées. La réception a duré deux heures ;

2° M. Danel, imprimeur, chargé de donner son avis sur l'impôt sur le papier;

3° La Société des Invalides du travail, appelée par la commission ;

4° La municipalité de Lille, composée de MM. Gavelle, Rigaut, Cannissé et le vice-président des hospices.

A midi et demi, les délégués se sont retirés.

Les réceptions ont continué l'après-midi.

Ont été entendus : les comités de la filature de coton, de lin et de jute et les directeurs des grands établissements de Lille et la chambre de commerce d'Armentières.

Les délégués des ouvriers cotonniers seront entendus mardi matin, à dix heures.

Mardi après-midi, la délégation recevra les chambres de commerce de Fourmies.

Les chambres des autres villes de la région se proposent aussi de venir à Lille.

Conseil de préfecture. — Vendredi, 2 janvier, à quatre heures de l'après-midi, le conseil de préfecture aura à juger les protestations contre les élections des délégués sénatoriaux des cantons d'Haisnes, Catillon, Villers-en-Cauchies, Mardyck, Steenvoorde, St-Vaast et Anhiers. Avant le conseil, aura lieu l'installation de deux nouveaux conseillers de préfecture, MM. Balet et Boutet de Mouvel.

NORD

Haspres. — On lit dans le *Petit Valenciennois* :

« On nous écrit de cette commune, que M. Boucly, adjoint, aurait adressé à M le Sous-Préfet une protestation contre la nomination des délégués sénatoriaux. Cette protestation serait basée sur ce fait que des personnes étrangères au Conseil se seraient introduites dans une salle voisine de celle où avait lieu le vote et entre deux tours de scrutin auraient communiqué avec les conseillers électeurs.

» D'après le protestataire, cette communication ne pouvait avoir d'autre but que de chercher à influencer le vote. Quant à nous, nous ne voyons pas en quoi ce fait pourrait entacher l'élection et nous pensons que M. Boucly, quelque mécontent qu'il soit de n'avoir pas vu nommer exclusivement ses amis politiques, en sera pour ses frais.

» La séance étant publique, il était permis à tous de se trouver dans la salle du Conseil et à plus forte raison dans celle qui y est contiguë. »

Haveluy. — Mercredi dernier, vers 4 heures du matin, le nommé Joseph Bioteaux, demeurant à Haveluy, mécanicien à la fosse Lambreck, se rendait à son travail, lorsqu'il crut apercevoir un individu complètement immobile sur la route d'Haveluy à Hellesme.

Se sauver en criant au voleur! à l'assassin! fut pour lui l'affaire d'un instant. Arrivé aux premières maisons d'Haveluy, il perdit connaissance.

Un voisin plus courageux, s'armant d'un fusil, s'offrit de lui donner un pas de conduite. Inutile de vous dire que Bioteaux accepta de grand cœur ce secours inespéré.

Mais quelle ne fut point leur stupéfaction lorsqu'arrivés près de l'endroit où l'individu stationnait, ils se trouvèrent tout simplement en présence d'un vulgaire tonneau au... purin. On en rit encore à Haveluy.

PAS-DE-CALAIS

Boulogne. — La Cour d'appel de Douai vient de statuer sur une affaire qui a fait quelque bruit au Casino de Boulogne.

M. Hirschler avait engagé, pour la saison d'été, plusieurs artistes musiciens de talent auxquels il payait des appointements de trois ou quatre cents francs par mois. Un beau jour, il lui prit fantaisie d'exhiber au Casino des singes et des chiens savants ; il donna ordre à ces artistes d'accompagner avec les autres musiciens de l'orchestre les danses de ces animaux.

Trois d'entre eux, blessés dans leur dignité artistique, se refusèrent à remplir cet office. M. Hirschler, mécontent, les expulsa alors du Casino et prétendit résilier son traité avec eux.

L'affaire fut portée devant le tribunal de Commerce de notre ville qui donna tort au directeur du Casino et le condamna à payer aux artistes une importante indemnité.

M. Hirschler a interjeté appel de cette décision, et il avait le plus vif espoir de la faire réformer. Il avait en effet, ne voulant négliger aucune chance de succès, confié sa cause à un avocat jeune encore, mais fort bien apparenté : M. Poulle, fils du conseiller de ce nom.

Après une spirituelle plaidoirie de M. Dubron, la Cour a confirmé purement et simplement la décision des premiers juges.

Calais-Saint-Pierre. — Le projet de loi relatif à la réunion des deux villes Calais et Saint-Pierre, a été adopté dans la séance de lundi, à la Chambre, avec les modifications qui y ont été apportées par le Sénat.

— Grand émoi parmi les marchands de charbon au détail : Vendredi, dès le matin, la police de Calais leur a fait une chasse qui produira, espérons-le, un effet salutaire.

Amenés tous sur la place de l'hôtel-de-ville, les sacs de charbon ont été soumis à la vérification du poids, en présence de plus de deux cents curieux, qui se frottaient les mains en se félicitant d'assister à ce petit spectacle.

L'opération, ainsi qu'on devait s'y attendre, a démontré que ces très honorables commerçants volaient impunément les pauvres gens.

Aussi, on a saisi une cinquantaine de sacs, dont vingt-deux au même négociant; sur cette quantité, il manquait *cent quatre-vingt dix livres*.

Il y avait des sacs de 40 kilos où il manquait rien que treize livres ; un des voituriers se voyant pris avait dissimulé un morceau de fer et une brique dans un sac, et malgré cela il ne pesait pas le poids voulu.

Eh bien! voilà comment les pauvres familles étaient exploitées ; heureusement que la police y met bon ordre ; il n'y a qu'une voix pour la féliciter de cette mesure équitable, et nous sommes certains d'être ici l'interprète de toute la population, en lui assurant les remerciements auxquels elle a droit.

Les pauvres aussi en seront heureux, car les sacs confisqués ont été remis au Bureau de Bienfaisance chargé de les leur distribuer.

Etat-civil de Roubaix. — DÉCLARATIONS DE NAISSANCES du 28 décembre. — Paul Lefebvre, rue de l'Epeule, cour Dhalluin, 15. — Louis Sorge, rue des Longues-Haies, cour Saint-Joseph, 10. — Augustin Soete, rue de la Lys, cour Destailleur, 11. — Auguste Follefyt, rue des Anges, cour Dupont, 7. — Georges Plateaux rue du Fresnoy, 16. — Joseph Callaerts, rue Bernard, 56 — Victor Vandenberghe, rue de l'Epeule, 14. — Germaine Sy, rue Milun, 20. — Richard Deprince, rue de la Guinguette, 42. — Marie Knockaert, rue de Wasquehal, cour Boute, 144. — Jean Dubureq, rue des Longues Haies, 6.

PUBLICATIONS DE MARIAGES du 28 décembre. — Entre : Alfred Boqué, 35 ans, marbrier, et Marie Devos, 29 ans, tailleuse. — Auguste Geldhof, 38 ans, monteur de chaînes, et Flore Hennebicq, 31 ans, servante. — Pierre Jochmans, 25 ans, garçon de magasin, et Anne Vermeylen, 27 ans, soigneuse. — Jean Inghels, 31 ans, rattacheur, et Anne Luyck, 27 ans, soigneuse. — Gustave Vanpeteghem, 35 ans, apprêteur, et Pauline Bourlez, 29 ans, journalière. — Théodore Desmadryl, 29 ans, ébéniste, et Emélie Verbauwen, 31 ans, tisserande. — Joseph Paux, 23 ans, rattacheur, et Aimée Grourez, 23 ans, rattacheuse. — Pierre Devernay, 28 ans, marchand de lait, et Marie Brochart, 26 ans, tailleuse. — André Claerhoudt, 24 ans, domestique, et Hortense Hurlisée, 23 ans, rattacheuse. — Floris Carette, 35 ans, apprêteur, et Joséphine Cornille, 34 ans, soigneuse. — Jean Bruhl, 24 ans, fileur, et Marie Demarez, 21 ans, repasseuse. — Ferdinand Lauwers, 31 ans, tisserand, et Emma Delesrsnyder, 20 ans, soigneuse. — Jean Renoir, 31 ans, menuisier, et Mathilde Vernie, 21 ans, ménagère.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS du 28 décembre. — Camille Beulque, 1 an, rue de Mouveaux, cour Vanlaton, 10. — Bruno Depelchin, 6 jours, rue Saint-Maurice, cour Delecluse, 5. — Elise Duhem, 69 ans, ménagère, rue de Ma Campagne, cour Flamencourt. — Louis Noppe, 1 an, rue d'Arcole, cour Joye, 17.

Etat-Civil de Wattrelos. — DÉCLARATIONS DE NAISSANCES du 21 au 28 décembre. — Céline Dumoulin, Saint-Liévin. — Adèle Duvillers, Beck. — Laure Houttemare, Place. — Adèle Beny, Petit-Tournay. — Marie Knudde, Laboureur. — Gustave Salembier, Petit-Paris. — Zoé Malfait, Sapin-Vert. — Noëlie Cassier, rue du Moulin. — Jules Renard, Houzarde. — Arthur Wagnon, Marlière. — Laure Destries, Vieille-Place. — Marie Vandevoorde, Martinoire.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS du 21 au 28 décembre. — Jean-Louis Laembaert, 62 ans 4 mois, tisserand, Baillerie. — Sophie Libbrecht, 63 ans 6 mois, Cretinier. — Juste Fleury, 65 ans 8 mois, cabaretier, rue Audenarde.

DÉCLARATION DE MARIAGE du 23 décembre. — Entre : Louis Massin, 30 ans, horloger, et Elise Deltète, 21 ans, ménagère.

FEUILLETON DU 30 DÉCEMBRE — (N° 27.)

LA PEAU DU MORT

XV

SUITE.

Et pourtant je suis ici enfermé avec les pires malfaiteurs, et accusé de crimes plus horribles peut-être que ceux qu'on leur reproche. Quel malheur! quel malheur!

Largeval se tut et resta toute la nuit plongé dans ses sombres méditations, le corps agité, par moments, de soubresauts nerveux.

Ce fut seulement vers dix heures du matin qu'il sortit de sa léthargie, lorsque la porte de sa cellule s'ouvrit brusquement et qu'un surveillant lui cria :

— Largeval, à l'instruction!

Quoique l'instruction, ce fût le péril, Georges poussa un véhément soupir de soulagement.

Il allait enfin se trouver en face d'une réalité, d'une accusation, d'une certitude. Mieux valait cent fois cela, que l'obscurité profonde et toute pleine de menaces dans laquelle il se débattait.

Pendant toute la nuit, il avait tourné et retourné les probabilités qui l'attendaient. Avec des frissons affreux, il avait envisagé jusqu'à la dernière épreuve : la cour d'assises, la condamnation et le reste.

Mais à force d'examiner sa situation, il était revenu sur sa décision de dire la vérité au magistrat destiné à l'interroger.

D'une nature faible, un peu versatile, il changeait facilement de projet.

— Quelle nécessité y a-t-il pour moi d'aller tout avouer avant de savoir pourquoi je suis ici? On va peut-être me garder trois ou quatre jours. La lumière se fera tout d'un coup quand j'aurai donné des explications suffisantes. Non, ce serait sottise de ne pas attendre au moins que je sache quelle ligne de conduite je dois suivre.

Comme tous les condamnés, il s'habituait à sa situation. Douze heures plus tôt il aurait tout dit pour qu'on lui rendît la liberté. Maintenant, il entrait en composition avec lui-même et ne consentait plus à capituler.

On le fit monter dans l'horrible panier à salade.

La grande porte grillée de Mazas s'ouvrit, et le véhicule cahotant s'en alla sans hâte ni lenteur prendre les quais pour gagner le Palais-de-Justice.

Quand il arriva à la porte de la Conciergerie, Largeval en descendit, jetant çà et là des regards effarés.

Un garde municipal lui ordonna de le suivre et ils montèrent l'un à côté de l'autre un large escalier situé dans l'aile droite du bâtiment.

Au troisième étage, le municipal murmura : « Ici, » comme s'il eût parlé à un chien.

Et ils entrèrent de compagnie dans un immense couloir très clair, très lumineux, très aéré, dans lequel s'agitait des huissiers, des garçons de bureau, des gens cités comme témoins dans diverses affaires, et enfin des gendarmes ou d'autres municipaux escortant un certain nombre de malfaiteurs.

Naturellement, le guide de Georges le fit ranger et attendre parmi ces derniers.

Mais heureusement l'attente ne fut pas longue.

— Largeval ! cria une voix.

Georges s'avança d'un pas hésitant, car il commençait à perdre la tête, et fut introduit dans le cabinet du juge d'instruction.

Le magistrat qui était à son bureau occupé à écrire ne se dérangea pas en entendant entrer Georges, qui resta debout et silencieux.

Mais brusquement, le juge releva la tête et plongea un regard aigu dans les yeux du prisonnier, qui d'ailleurs ne broncha pas.

XV

— Vous êtes bien Largeval, n'est-ce pas? dit en commençant l'interrogatoire M. Mestras.

— Oui, monsieur.

— Votre âge?

— Quarante-neuf ans.

— Vous avez déclaré, à ce que je crois, que vous viviez d'une rente viagère d'environ quinze mille francs?

— De quinze mille francs juste.

— Vous n'avez pas d'autres ressources ?

— Si, j'ai encore trente-deux mille francs que...

— Ah ! oui, ceux qu'on a déterrés dans le caveau où ont été trouvés les deux cadavres ?

— Oui, monsieur.

— D'où teniez-vous ces trente-deux mille francs.

— Ils venaient de la même source que la rente dont je touche les arrérages tous les six mois.

— Et d'où proviens cette rente?

— Je l'ai dit au commissaire de police, elle a été constituée à mon profit, par M. Cacérès, un riche négociant d'Arica, auquel j'ai sauvé la vie dans un tremblement de terre.

— Est-ce M. Cacérès lui-même qui a déposé l'argent en son nom, ou bien ... est-ce vous qui avez versé la somme dans la caisse de la compagnie d'assurances *le Secours*?

Ici Largeval resta muet.

— Vous ne répondez pas! Vous devez pourtant savoir cela mieux que personne.

Georges ignorait ce détail. Il ignorait si son frère avait apporté lui-même l'argent en France. Mais il pensa que M. Cacérès n'avait probablement pas voulu placer à fonds perdus une somme qui, après tout, pouvait revenir à ses héritiers plus tard, et il se décida à répondre :

— C'est M. Cacérès qui a placé l'argent.

— Très bien. Et maintenant une question à laquelle vous n'aurez à répondre que oui ou non. Etes-vous bien sûr d'être jamais allé au Pérou ?

— Moi! s'écria Largeval avec un accent de conviction merveilleuse.

— Oui, vous, répondit d'une voix calme le juge d'instruction.

— Mais, monsieur, si je n'étais pas allé au Pérou, je n'aurai pas sauvé la vie à M. Cacérès.

— Eh bien! Largeval, vous mentez.

A cette apostrophe, Georges fit un mouvement qui pouvait passer pour l'expression de l'indignation la plus spontanée et la plus réelle.

— Monsieur, dit-il, dans la situation où je me trouve, il ne m'est pas permis de vous répondre comme je le ferais si je ne dépendais pas absolument de vous; mais je vous affirme que je suis allé au Pérou.

— Et moi, je vous déclare que M. Cacérès n'a jamais constitué de rentes en votre nom dans aucune compagnie d'assurances de Paris.

— Il me sera bien facile, répondit Largeval, d'établir que vous avez été mal renseigné, car, il y a aujourd'hui cinq semaines que j'ai touché les arrérages semestriels de ma rente dans les bureaux de la compagnie *le Secours*.

— Je ne veux pas dire, riposta le juge d'instruction, que vous n'ayez pas joui jusqu'à ce jour, depuis sept ans, de quinze mille francs de rente. Mais ce dont je suis certain, c'est que les deux cent cinquante mille francs versés comme capital à la compagnie d'assurances, l'ont été par vous-même le 14 mars 1869; que les agents, commis, employés de cette compagnie n'ont jamais entendu parler de M. Cacérès, et pour tout dire, je ne suis pas trop sûr que ce trop généreux Péruvien ait jamais existé.

Largeval, à ces mots, se sentit pâlir et trembler. Un frisson le secoua rudement, et il sentit qu'il venait de faire fausse route. Décidément, en se substituant à son frère, il s'était engagé dans la plus ténébreuse affaire du monde; tout s'écroulait autour de lui.

Remi, cela devenait probable, avait commis quelque grosse infamie, et c'était lui, Georges, qui en était devenu, par sa faute, l'endosseur responsable. Peut-être même y avait-il dans le cas de son frère, dont les allures mystérieuses lui revenaient souvent à la mémoire, un véritable crime, et on l'en accusait lui, Georges, en ce moment.

Il ne répondit pas au juge d'instruction, qui pourtant lui donna tout le temps nécessaire pour préparer une explication.

Ce fut seulement devant le silence obstiné de Largeval que le magistrat reprit :

— Le parquet a écrit ce matin même au consul de France à Arica pour le prier de nous donner, dans le plus bref délai, des renseignements sur l'existence de ce M. Cacérès. De plus, nous lui avons adressé une dépêche pour lui demander si ce personnage existe et s'il est réellement aussi millionnaire que vous le prétendez. Demain donc, par conséquent, nous pourrons savoir si vous ne nous trompez pas sur ce point.

Ces paroles plongèrent Largeval dans une nuit véritable. Lorsque son frère lui avait raconté par quel moyen il était devenu riche, son thème n'avait jamais varié.

Il ne savait donc rien de plus que ce que disait Remi, et les questions, les observations du juge étaient autant d'énigmes dont il lui était absolument impossible de trouver le mot.

Cette situation devenait plus horrible de minute en minute.

Il se creusait la cervelle pour trouver une réponse, et rien ne venait.

De grosses gouttes de sueur tombaient de son front sur ses mains glacées. Son cœur battait avec violence. Une agitation nerveuse s'emparait de lui, et l'empêchait de tenir en place.

Il lui fallait pourtant trouver une justification quelconque, ou avouer tout de suite le faux qu'il avait commis en prenant le nom de Remi, en agissant à sa place et en signant pour lui.

Mais en faisant cet aveu Georges s'accusait lui-même d'un faux et d'un vol dont personne ne se doutait.

Se déclarer coupable de ces deux crimes, c'était accepter une condamnation aux travaux forcés, c'était le déshonneur, c'était la ruine totale pour Laurence et pour Geneviève, tandis qu'il n'était pas encore prouvé qu'on pût sérieusement l'accuser d'assassinat, les questions du juge n'ayant pas encore porté sur ce point important.

Tout cela lui passait instinctivement par l'esprit, mais il commençait à ne plus savoir que penser.

(*A suivre.*) CAMILLE DEBANS.